

---

BUENOS AIRES – séance plénière du GAC 6  
Dimanche, Novembre 17, 2013 – 14:00 à 15:30  
ICANN – Buenos Aires, Argentine

CHAIR DRYDEN:

S'il vous plaît revenez à vos places par ce que on va pouvoir débattre certains. Du maudit 3.1 du programme du nouveau gTLDs, j'espère que tout le monde a pu avoir un bon déjeuner et que vous avez pu prendre l'air et être irréductible au soleil aussi, nous avons certaines séances cet après-midi dans l'heure qui suit nous allons prendre le temps pour nous entretenir, surtout de la catégorie 3.1 de l'avis du GAC. Nous avons reçu les documents du conseil d'administration et du comité des nouveaux gTLDs et nous voulons parler de d'autres termes, il y a sur quatre chaînes de caractères des mises à jour qui sont dans la liste de notre ordre du jour, et après la pause café nous aurons des échanges avec la GNSO et à la fin de cette journée nous aurons une réunion avec le NGPC.

En ce qui concerne les documents, vous savez qu'il y a tous les documents qui sont imprimés et tous les documents qui figurent sur l'ordre du jour et tout ce qui figure ici c'est la catégorie 1 et 2 et les termes y référents ainsi que tous les autres qui sont dans la liste de la réunion, et ceux qui n'auront pas pu consulter ces documents peut demander maintenant la copie imprimée et je vais essayer de vous rappeler que nous avons notre réunion avec le conseil d'administration à la fin de la journée et je vous demande s'il vous plaît de faire silence et il y aura un cocktail avec le conseil d'administration lundi prochain, et

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

les modifications de l'emploi du temps. L'ordre du jour dit qu'on commence à 6:00 du soir mais en fait on va commencer à 6:45 du soir parce que le conseil d'administration a planifié quelques réunions plus tard donc nous aurons ce cocktail à 6:45 pour les membres du GAC et les membres du conseil d'administration.

Nous pouvons commencer donc, nous allons voir les catégories 01 et 02 et il se peut que nous trouvions d'autres termes que nous puissions entretenir pendant cette heure qui vient, et je crois que nous avons besoin d'un certain temps pour pouvoir analyser les catégories un et deux, et je crois que la liaison la plus récente qui est importante pour nous c'est une réponse qui vient de Steve, je vous demande de faire silence dans la salle s'il vous plaît pour pouvoir mieux nous centrer sur notre travail.

Il y a donc une lettre datée du 21 octobre de Steve, dans cette lettre le conseil d'administration répond une présence répond sur les catégories 1 et 2. Je voudrais que nous commencions notre débat par la considération de cette lettre, on se concerne la catégorie 01 il y a davantage d'information qui est jointe à la lettre, cette information montre la manière dont le conseil d'administration propose d'aller de l'avant avec les différents groupes de chaînes de caractères que nous avons envoyés, et dont les sauvegardes que nous avons identifiées comme faisant parti de la catégorie 01, j'espère que vous aurez la copie pertinente et que vous pourrez donc examiner ce que je viens de dire et c'est ce que nous devons viser avec les échanges avec le concept administration c'est pour pouvoir savoir si il faut apporter davantage de précisions sur ce que il a été fait, parce que le concept administration a

---

tenu compte de nos sauvegardes et notre avis est que le conseil a travaillé sur la base de l'acceptation de l'avis du GAC et qu'ils ont ensuite proposé une manière de le mettre à jour pourraient se tenir les commentaires du GAC concernant les opinions sur la manière de parler de l'avant dans notre échange avec le conseil d'administration, c'est-à-dire le GAC ne voulait pas avoir une très grande participation en ce qui concerne la mise en oeuvre et c'est pour cela que le conseil d'administration nous a proposé cette proposition.

Une fois dit de ceux-ci, je voulais savoir si vous avez des commentaires par rapport aux propositions reçues par le NGPC pour voir comment aller de l'avant avec les sauvegardes de ces chaînes de caractères, je crois que nous parlons de la protection du consommateur et du marché réglementé, si je me souviens nous avons une proposition du NGPC à débattre. Bien, nous croyons donc que ces propositions sont parfaites, australe et la commission européenne.

AUSTRALIE:

Merci, une fois analysée les lettres il y en a une qui s'occupe de la catégorie 01 et la catégorie 02 et l'autre de la catégorie 02, et maintenant on entre sur la catégorie 01 sujet Mabuse je pourrais dire que c'est un grand pas en avant, je sais que notre analyse nous avons vu que tous les sauvegardes présentées par le GAC pour la catégorie 01 ont été considérées d'une manière ou d'une autre par la proposition est dans la proposition du NGPC, il hurle quelques-unes auxquelles on apportait des petites modifications et qui se rapporte dans des clauses contractuelles, et il en a d'autres qui ont été modifiés et le NGPC a donné les raisons pour se faire dans un autre avis des encombrants

australiens ont dit que le on peut comprendre les raisons de ce changement, et nous entendons que le conseil d'administration a fait un grand pas en avant devrait avancer sur les secteurs qui sont fortement réglementés et ceux qui ne le sont pas, c'est ce que le GAC n'a pas fait pendant le communiqué de Pékin, et nous avons besoin de ce regard est ce que le conseil d'administration a fait c'est de s'occuper de ces secteurs qui sont fortement réglementés, c'est une réponse qui est pertinente pour le travail du GAC et je peux voir par cette analyse, je peux voir qu'ils ont tenu compte de tous les avis que le GAC a présentés, je ne sais pas si on a reconnu dans une protection générale pour certaines chaînes de caractères liés au marché fortement ou lié au marché réglementé. Nous remercions donc le conseiller et nous apprécions énormément la proposition qui a été présentée.

CHAIR DRYDEN:

Merci d'Australie, c'est un résumé excellent est vraiment très utile sur la manière dont nous avons pu établir ces sauvegardes ainsi que la liste des chaînes de caractères que nous avons incluse, il faut reconnaître aussi que dans certains cas les activités sont plus fortement réglementées partout dans le monde, et donc d'autres situations la question était moins claire et on ne pouvait pas savoir très clairement ce que un opérateur pouvait mettre en oeuvre pour certaines chaînes de caractères et la manière de s'en servir, il y a eu donc plusieurs questions liées parce que il a fallu examiner cette série de sauvegarde. Par essence dans le NGPC nous a proposé un moyen pour appliquer les sauvegardes de 01 et 03 sur lesquelles nous avons présenté notre avis ainsi que les chaînes de caractères qui auraient dû être à 03, on nous a

---

donné une liste de chaînes de caractères aussi bien les sauvegardes de un à huit sur lequel nous avons donné notre avis qui devait être considéré. Nous avons vu qu'il y avait des difficultés pour établir une liste pour savoir si les préoccupations que nous avions avaient été présentés de la sorte.

C'est donc le moment de soulever ces questions avant que l'on est le NGPC qui continue à travailler là-dedans, lorsque nous arriverons à la vie numéro 03 et 01, ou d'autres concessions de sauvegarde des chaînes de caractères qui sont encore en suspense, j'estime que nous devons avancer autant que cela peut se faire pour que ces thèmes puissent être déjà éliminés de notre ordre du jour parce que les candidats attendent les réponses que nous devons obtenir du NGPC, et il continue à nous dire l'objectif chaque fois qu'il tient compte de notre avis de Pékin c'est de maintenir le plus grand nombre de candidatures dans leurs procédures d'examen. L'idée est de ne pas suspendre et retarder la procédure de ces candidatures, il faut que nous tenions cela présent à l'esprit et il faut que nous travaillons et que nous fassions de notre mieux pour ce que le NGPC nous a expliqué afin qu'on puisse aller de l'avant et pour pouvoir exercer une influence sur ce que le NGPC décidera de faire.

EU:

Merci madame la présidente, la commission européenne est satisfaite du résultat du plan de mise en oeuvre présentée par le conseil d'administration, et nous estimons qu'il tient compte du communiqué de Pékin mais il y a certaines cohérentes à notre avis et je voudrais bien en signaler une, ... La banque de services financiers très réglementés

---

surtout pour les consommateurs et des investisseurs pour la prétention de l'investissement, nous voulons dire au niveau international pour les voies les plus lentement s'il vous plaît. Au niveau international nous savons qu'ils ont certains points pour protéger la stabilité financière aussi bien des investisseurs que les consommateurs, il y aurait donc un autre avis des incohérences par rapport aux normes ainsi que aux kurdes du G 20 par rapport aux services financiers.

CHAIR DRYDEN:

Il y a donc certaines chaînes de caractères qui sont impliqués dans la circonstance que vous venez de mentionner, pourriez-vous dire quelle est l'action que vous recommandez?

EU:

Dans la commande droite ne voulant mettre healthcare et Doctor and Financial, et nous croyons aussi que Echo, Bio et.organic ne sont pas protégés, il y a cependant une référence à la sauvegarde 01 par rapport à la législation applicable où l'on parle de l'agriculture biologique, nous pouvons le laisser tel qu'il est minime pouvant commencer a estimé ces chaînes de caractères qui sont vraiment très sensibles pour nous.

CHAIR DRYDEN:

Il y a donc une indication, l'indication suivante c'est l'union européenne qui voudrait voir healthcare et Doctor and Financial dans une liste.

---

EU: Je voudrais que le conseil d'administration me dit clairement quels sont les téléscripteurs pour utiliser des indices comme une chaîne protégée et non pas Doctor, je trouve que cela n'a pas de sens.

CHAIR DRYDEN: Je pense que c'est une question intéressante à soulever lorsque nous aurons la réunion, je suppose qu'ils ont dû faire une analyse pertinente chacun de ces thèmes.

USA: Merci madame la présidente et au colloque, je crois que nous reconnaissons l'effort fait par le conseil d'administration ainsi que par le personnel réclame sur cette réponse et surtout pour que nous puissions continuer à aller de l'avant, et que les avis puissent être mis en oeuvre. Nous avons réalisé une analyse de plus notre perspective je peux vous en donner un aperçu très général, nous avons des questions par rapport à la mise en oeuvre et ce n'est pas que nous présentons des objections par rapport à ce que le conseil d'administration a présenté, il y a toute une série de questions que nous avons imposées et ce serait très utile pour nos cet après-midi lorsque il y aura une réunion avec le conseil d'administration de pouvoir s'entretenir sur l'un de ses soucis comme celui concernant la catégorie 01 ou on inclut les sauvegardes concernant les engagements d'intérêt public se, nous avons peut-être mis un peu trop de détails mais je ne sais pas si tous les détails ont été avancés pour savoir si les engagements sur l'intérêt public sont obligatoires ou bien si ils peuvent être considérés comme xxx je ne sais pas sur quelle base.

Ce serait utile de mieux comprendre de quoi il s'agit, nous espérons ne pas être les seuls membres de GAC nous voulons avoir plus d'avantages d'information sur le processus de résolution de différents sur les engagements de l'intérêt public, et d'après ce que nous savons il n'y a pas trop de détails pour savoir quel est exactement le fonctionnement de ce processus et comment se tirer de ce processus, croyant que c'est une recommandation importante affaire, il y a eu certaines imprécisions dans la réponse du conseil, il y a eu deux omissions que nous ne voudrions signaler. La première concerne la protection de données financières et de santé sensible, le GAC a mentionné la reconnaissance des normes de l'industrie et le conseil d'administration a dit qu'il serait très difficile de pouvoir identifier les normes mentionnées, en tout cas dans notre marché reconnaître dans notre contexte est notre marché se la reconnaître un seuil d'acceptation du marché, ne croyant que c'est un concept qui est valable à votre commission si on peut ainsi dire c'est que le GAC a proposé une approche obligatoire que nous avons dit, si on parle et on travaille avec un secteur plus réglementé avec des contraintes professionnelles plus fortes, il faut travailler avec l'industrie en question ou avec l'organisme d'autoréglementation et le conseil d'administration me dit que ce serait difficile aussi à identifier et nous pouvons dire qu'il y a beaucoup de mécanismes d'auto identification et nous voulons pas que on n'élimine cette option pour laisser certains candidats aux certains secteurs en dehors de cela, quand on ne sait pas exactement quelles sont les organismes qui déterminent l'argumentation je voudrais bien que nous laissons la porte ouverte aux candidats qui pensent pouvoir respecter ces normes-là.

---

En termes similaires, nous nous sentons un peu malheureux ou mécontents par rapport à l'identification des pièces justificatives d'identité et la connexion qu'il y a entre les chaînes de caractères et les organismes pouvant être trouvés au deuxième niveau. Tout celui qui est dans la deuxième niveau doit avoir une telle identité professionnelle et ne sont vraiment déçues de voir que cela a été pris de façon légère et que on n'a pas été aussi contraignant, et c'est ce qui arrive avec certaines gTLDs si je me trompe par exemple xxx si vous voulez vous enregistrer sur.museum vous devait être un musée, au fond de la salle si c'est le cas et je crois que nous avons pas été suffisamment contraignants en ce qui concerne la validation de justification d'identité pour la validation de la catégorie 02 il y a certaines préoccupations et je crois que la rédaction de Pékin a été un peu claire.

CHAIR DRYDEN:

Restons dans la catégorie 01 ensuite nous allons reprendre la deuxième catégorie. Nous avons certaines questions à soulever aider ceux-ci et des inquiétudes présentées par les États-Unis, et certaines chaînes de caractères qui ont été identifiées en particulier par le commission européenne et qui sont considérés comme des chaînes de caractères dans des secteurs qui sont fortement réglementés, est il y a d'autres commentaires par rapport à ces deux participations et par rapport au document de NGPC?

AUSTRALIE:

Merci madame la présidente et merci aussi au collège des États-Unis et l'union européenne pour avoir soulevé ces questions qui sont très

---

pertinents à mon avis. En ce qui concerne la manière dont le conseil d'administration pourrait répondre sur l'analyse de fondement, je dirais que pour certaines chaînes de caractères en particulier.health, les sauvegardes qui seraient applicables à cela si on va à la commande d'un droit de cela demanderait une pièce d'identité pour participer dans ce secteur-là, je crois que nous sommes déjà entretenus avec le conseil d'administration à propos de cela, et par exemple ce secteur contient les médecins et les professionnels de la santé et d'autres secteurs réglementés comme par exemple les vendeurs de bétail et d'autres exemples qui sont inclus dans les secteurs non réglementés qui font probablement le concédent d'administration qui va soulever des questions et il est difficile de tracer la frontière surtout avec dentiste et Doctor qui semble faire partie d'un cas très intéressant, le domaine de la santé et un peu plus clair mais je ne sais pas ce qui va se passer avec ce domaine, donc c'est des questions qui sont très pertinentes.

Quant à PIC DRP, c'est-à-dire les processus concernant les processus d'intérêt public et le GAC a présenté cette question auprès du conseil d'administration a plusieurs fois et c'est la question de savoir si les gouvernements peuvent présenter des inquiétudes pendant des unités consécutives, et cela ne se trouve pas sur la proposition actuelle présentée par le GAC et je crois que nous devrions donner une assurance formelle à cet égard, s'il est un organisme qui réglemente un organisme de protection d'un gouvernement ou d'un consommateur et qui comprend qu'il y a un engagement d'intérêt public qui mettra respecter, je ne sais pas si cet organisme au gouvernement pourra soulever la question devant l'unité constitutive mais moi je voulais une

---

caution à cet égard, c'est quelque chose dont on a parlé entre les membres du GAC dans les réunions précédentes.

En ce qui concerne la pièce justificative d'identité, notre analyse a été très détaillée et les analystes attendaient un très profond c'est la réponse dans cette administration, je crois comprendre que le conseil d'administration estime sa réponse au GAC et que c'est une réponse à la question concernant les chaînes de caractères de la colonne de droite, faut-il faire une vérification préliminaire en comparaison avec ce qui est offert essentiellement une garantie du bureau d'enregistrement pardon du titulaire du nom de domaine, et si nous allons faire la vérification préliminaire il va falloir définir ces secteurs de façon effective, par exemple pour le cas des assurances il faut définir qui se trouve dans ce secteur couvert par les législations nationales dans ce secteur, et c'est un travail vraiment difficile, je pense que à quoi on vise...

Je pense qu'il s'agit de l'addition du conseil d'administration mais je voudrais de toute façon savoir quel est votre opinion, je voudrais savoir si nous allons marquer une limite aussi le conseil d'administration saura faire une proposition plus compréhensible?

CHAIR DRYDEN:

Merci beaucoup d'Australie, est-ce que quelqu'un a des commentaires par rapport à ce point, nous essayons d'avoir ces lieux de commentaires?

---

ROYAUME UNI:

Merci madame la présidente, je voulais vous faire part de mon inquiétude par rapport au fait de rendre un peu plus de sécurité et donner plus de sécurité en noms de domaines liés aux enfants, en ce qui concerne la proposition du NGPC, je voudrais savoir si il y a une proposition pour améliorer la protection des noms de domaines qui pourraient être liés à l'enfance et aux enfants comme par exemple des conditions liées à l'utilisation de données personnelles, liés aux enfants ou liés aux droits des enfants et je voulais simplement signaler que j'aimerais bien connaître quelle est la démarche à suivre et les étapes à suivre par rapport à ce type de sauvegarde qui serait liée au domaine adressé aux enfants? Car il existe des risques spécifiques pour cette catégorie et on pourrait donc signaler cette catégorie dans notre avis comme une catégorie sensible, je ne sais pas encore quel est exactement la position de ICANN a rapport à ce domaine en particulier.

CHAIR DRYDEN:

Très bien, nous allons donc ajouter la protection des enfants à cette liste.

AUSTRALIE:

Merci madame la présidente, je lisais avec un grand intérêt les chances de la liste de diffusion du GAC par rapport à ce point aussi important et septième en particulier été identifié dans l'avis du GAC à Pékin est en quelque sorte j'anticipe la réponse du conseil d'administration, à Pékin nous avons recommandé au conseil d'administration quelles étaient les sauvegardes que l'on devrait appliquer à ces chaînes de caractères et cela a été accepté par le conseil d'administration, cela est certes très

---

encourageant hors ce que le GAC pourrait faire éventuellement ceux d'avancer un peu plus haut niveau de cet avis spécifique, par exemple dans la première sauvegardes de la catégorie 01, on dit que les opérateurs incluraient des dispositions pour faire respecter les lois nationales est ici on retrouve les questions que vous avez soulevées, dont la liste du GAC en a une référence à la Convention des États-Unis et on pourrait peut-être en parler avec le conseil d'administration et on leur a dit qu'il y a une catégorie existante, et dans ce cadre on pourrait attirer l'attention du conseil sur le fait qu'il ait une convention des Nations unies en la matière.

Je ne sais pas si cela était abordé, je pense qu'il serait dangereux de soulever à nouveau point ou écrire une nouvelle sauvegarde, il faudrait peut-être dire que on a déjà évoqué cette sauvegarde qui a des dispositions générales applicables à la collecte des données, et si il y a déjà des réglementations pertinentes encourait les signaler aux conseils d'administration et cela pourrait s'avérer utile, je tiens aussi à remercier mon collègue du Royaume-Uni d'avoir indiqué ou d'avoir soulevé ce point.

EU:

Merci, je voulais tout simplement dire que nous soutenons les points soulevés par notre collègue du Royaume-Uni qui concerne la chaîne évoquée.

---

CHAIR DRYDEN:

Concédant que la suggestion de l'Australie, c'est-à-dire incorporer une référence par rapport à faire une référence à la Convention des Nations unies tel qu'il a été indiqué dans les essences qu'on allait par courrier électronique, c'est un point que on pourrait soulever avec le NGPC et c'est une solution possible. Nous passons maintenant à la catégorie 02, nous avons une liste assez longue de questions et il y a des propositions à présenter au NGPC en ce qui concerne la catégorie 01, maintenant on passe à la catégorie 02 l'avis que nous avons rendu par rapport à l'accès restreint et l'accès exclusif, depuis la dernière réunion du conseil d'administration nous a présenté des rapports supplémentaires pour nous expliquer quel est l'approche qu'ils ont adoptée pour traiter de la question des chaînes de caractères ou des termes génériques qui ont fait l'objet de candidature et qui sont liées à l'accès restreint au un accès exclusif au registre.

On nous a expliqué que en ce qui concerne l'engagement des intérêts publics que les candidats en noms de domaines génériques ont indiqué certaines de ses candidats ont indiqué qu'ils ne sont pas en mesure de signer ses engagements d'intérêt public, on a demandé donc au candidat si ils peuvent être d'accord pour fonctionner être transparente mais la plupart ont répondu et qui ne sont en mesure a signé un contrat qui inclut les engagements en matière d'intérêt public mes 10 candidats encore en répondit qui n'ont pas été en mesure de le signer. La question maintenant est de savoir comment gérer ces chaînes de caractères dans cette même lettre datée du 29 octobre il y a une phrase est une indication qui dit que le personnel a demandé aux candidats d'expliquer pourquoi la proposition concernant l'accès restreint à un but d'intérêt public, vous vous souvenez dans notre avis que nous avons fait

---

référence à l'importance de l'intérêt public et le conseil d'administration nous indique que la réponse des candidats seront transmises au NGPC et aux quatre.

Il est fort probable que le NGPC lorsque il se réunira avec nous, nous demandent des explications supplémentaires par rapport à cet objectif d'intérêt public et il est fort possible que le GAC ne répond que on aimerait avoir les réponses des candidats avant de définir quels objectifs de cet intérêt public. Nous pouvons en parler avec eux, je ne-ce pas si vous avez des questions ou d'autres indices par rapport à la démarche qu'ils ont suivie en ce qui concerne les engagements d'intérêt public qu'ils ont pu identifier par rapport à cette catégorie de notre avis, est cédé catégorie de chaînes de caractère qui sont à l'étude et je sais que les États-Unis ils ont des commentaires à faire donc je passe la parole aux États-Unis et je voudrais savoir aussi si il y a d'autres délégués qui souhaiteraient parler.

USA:

Merci, tout d'abord nous voudrions remercier cette mise à jour car c'est très utile de savoir où nous en sommes et c'est très utile aussi de savoir que le processus est encore en étape de processus, c'est-à-dire que on a encore l'occasion de corriger, il y a un petit problème par rapport à certains points qui ont été évoqués et nous proposons un texte donc où l'on dit que l'opérateur du registre doit gérer l'accès à ce type de registre de façon tout à fait transparente en accordant aucune préférence à certains bureaux d'enregistrement par rapport à d'autres.

---

Mon avis c'est que le document que nous a donné le conseil d'administration ce qu'elle on pourrait penser que c'est une réponse suffisante aux inquiétudes du GAC en matière de non-discrimination, mais nous croyons que ce n'est pas suffisant et que l'on devrait peut-être refaire référence à ce concept de discrimination car on pense qu'il peut y avoir des chaînes qui ne sont pas sur la liste du GAC, nous avons beaucoup travaillé pour élaborer une liste qui soit clair et on sait très bien que la liste n'est pas complète, on a fait de notre mieux avec le matériel dont nous disposions mais il se peut qu'il y ait encore des chaînes de caractères et des termes qui ne sont pas inclus dans l'avis du GAC à Pékin. Je voulais donc que l'on fasse référence une nouvelle fois à ce point pour dire qu'il s'agit d'un travail qui est encore en cours.

CHAIR DRYDEN:

Merci les États-Unis, je parle avec mon collègue australien ici à côté de moi et je me souviens que dans la version préliminaire des spécifications d'intérêt public qui nous a été distribué avant de parler avec les candidats, dans cette version préliminaire on définissait ce que c'était un terme générique sur la base de ces définitions c'est que on a pu communiquer avec les candidats, je ne suis pas sûr comment faire cette liste et comment on devrait établir cette liste, nous avons ici une référence et on nous avait dit que ils ont écrit au candidat de la liste mais de toute façon il faudrait préciser ce point et je ne suis pas très sûr sur quelles bases ils ont pu écrire ses communications avec les candidats.

S'il n'y a pas d'autres commentaires qu'on va passer alors au point suivant de notre ordre du jour, ce sont des points que nous avons

---

soulevés avec le NGPC, c'est des points par rapport à des thèmes qui sont encore à l'étude par rapport à notre avis du GAC et en a des chaînes de caractères qui sont à l'étude, il y a peut-être des erreurs orthographiques mais je crois que connaît et il faudrait être sûr des chaînes auxquelles on fait référence, l'une de ces chaînes a été retirée et nous allons en parler et commençant avec Guangzhou, Shenzhen et la Chine si vous pouvez nous parler un petit peu par rapport à vous vous en êtes en ce qui concerne ces chaînes de caractères.

CHINE:

Merci, j'aimerais vous présenter les progrès accomplis en ce qui concerne les candidatures Guangzhou et Shenzhen, je vais parler en chinois et je vous prie de mettre les écouteurs, en ce qui concerne Guangzhou et Shenzhen elles ont été inclus dans le processus d'évaluation étendue et cela c'est parce que les candidats ne bénéficient pas du soutien des gouvernements, ne comprenant que les candidatures Guangzhou et Shenzhen et les candidats ont beaucoup progressé dans leurs discussions avec le gouvernement, et sur la base donc de ses discussions avec les gouvernements et en fonction du soutien qui vont obtenir de la part de ces gouvernements, nous pourrions envisager d'accepter ces candidatures sans le soutien des gouvernements ne nous serions pas capables de soutenir ces candidatures.

Nous avons pu constater que pour le gTLD Guangzhou et Shenzhen, ces candidatures ont déjà été incorporées dans l'État d'évaluation approfondie et la candidature respecte les conditions établies dans le

---

guide de candidature, nous sommes satisfaits avec la décision de ICANN et merci beaucoup.

CHAIR DRYDEN: Quel est donc l'action spécifique que vous recommandez par rapport au GAC pour ces chaînes de caractères?

CHINE: Les deux candidatures commençaient à un processus d'évaluation approfondie et qui font l'objet d'un processus d'évaluation approfondie et cela respecte les normes établies par ICANN c'est pour cela que nous considérons que ce n'est pas nécessaire de rendre un avis supplémentaire pour le conseil d'administration.

CHAIR DRYDEN: Merci, nous allons en parler dans notre avis, que voulez-vous qu'on en dise par rapport à ces deux chaînes de caractères?

CHINE: Je pense qu'il n'est pas nécessaire de reparler de parler de ces chaînes de caractères dans notre avis.

CHAIR DRYDEN: Merci beaucoup la Chine, nous continuons donc avec notre ordre du jour à moins qu'il y ait des questions de la part de nos collègues, l'Australie s'il vous plaît.



BELGIQUE:

Merci madame la présidente et bonjour à tous, nous avons envoyé un e-mail il y a quelques jours pour vous dire quelle est la situation actuelle par rapport à .spa, après l'avis de Pékin et du GAC. spa a conclu un accord avec les deux candidats et les négociations avec le deuxième candidat sont encore en cours, le gouvernement belge a bien pris note de cet accord car il faut que je dise que d'après la législation belge le gouvernement fédéral ne peut pas imposer quoi que ce soit aux municipalités, c'est pour cela que nous avons décidé d'envoyer cet accord aux membres du GAC il y a quelques jours, pour être transparent nous n'avons pas fait parti en tant que membre du GAC nous n'avons pas fait parti de cet accord entre l'un des candidats et la ville spa.

Nous attendons l'aboutissement des négociations avec le deuxième candidat, et nous attendons une solution entre la ville de spa, et ce deuxième candidat et merci beaucoup.

CHAIR DRYDEN:

Merci de ce rapport, qu'est-ce que vous recommandez alors au GAC?

BELGIQUE:

Nous proposons à ICANN de délégués la chaîne de caractère .spa, et nous demandons à la ville de prendre en compte l'intérêt public conformément à ce qu'elle a été dit par la ville de spa et l'autorité compétente.

---

CHAIR DRYDEN: Y a-t-il des commentaires par rapport à cette chaîne de caractères? Je vois les États-Unis.

USA: Merci la Belgique de nous avoir rappelé les messages qui avaient été envoyés. Je voudrais quelques précisions car je ne suis pas très sûr, si vous demandez au GAC de communiquer au conseil d'administration ou bien si vous me demandez de tenir compte du fait qu'il est certain que c'est par rapport à la ville de .spa, autrement les décisions seraient dans les mains du conseil d'administration. Franchement je n'ai pas très bien compris ce que vous voulez que nous fassions au niveau du GAC.

BELGIQUE: Je tiens à préciser que nous voulons être sûrs que ICANN tiendra compte de l'intérêt public exprimé par les autorités locales où le gouvernement fédéral, voilà un premier point est une première inquiétude et c'est pourquoi je vais demander que l'on fasse fait référence dans le communiqué du GAC à ce point, et si vous me permettez je vais proposer un texte à incorporer dans le communiqué du GAC sur la candidature .spa.

USA: Merci, si vous me le permettez il nous faudrait davantage de temps au niveau de nos gouvernements pour savoir et pour lire ce texte car j'ai une certaine réserve par rapport au fait si on veut choisir un gagnant ou un perdant et on a toujours essayé d'éviter cela, je voudrais donc avoir

---

plus de temps pour me pencher sur ce texte, et je voulais dire que il ne faut pas considérer que ce débat est clos.

CHAIR DRYDEN:

Merci les États-Unis, je regarde mes documents et je pense que il serait utile de nous rappeler que qu'elle a été la réponse du NGPC par rapport à .spa, Shenzhen et Guangzhou. Si je m'abuse ils nous ont dit qu'ils n'avaient pas considéré les objections de consensus que nous avons donné, et je veux être sûr que nous savons vraiment quelle a été la réponse et je cherche dans mes documents et je vois que la commission européenne veut prendre la parole.

EU:

Je voudrais signaler que la commission européenne bien entendu il ne s'agit pas d'une question qui relève de la union européenne, mais plutôt une question qui relève des questions géographiques mais sachant cela je pense que du point de vue européenne soutenant ce qui a été dit par la Belgique, il faut montrer donc quelles sont les inquiétudes des autorités publiques qu'il s'agisse d'un membre du GAC qui est autour de cette table ou bien d'une ville de l'un des états membres de ce comité. Je pense donc qu'il nous faut inclure un texte dans notre communiqué par rapport à cela, et nous espérons que la ville de spa puisse aboutir à un accord final avec le candidat afin qu'il y ait bien sûr et qu'on puisse voir que les deux candidats se sont vus accorder les mêmes opportunités, en espérant que le .spa puisse être délégué à la fin.

AUSTRALIE:

Merci madame la présidente, encore une fois j'aimerais une précision et j'espère que ce sera plus facile une fois que on aura le texte et je m'en excuse mais je pense à la formule utilisée par le GAC lorsque on a parlé de ces points dans notre avis, je voudrais savoir si on peut rédiger un texte pour inclure dans cette catégorie et d'après ce que j'ai compris ni la Belgique ni la Chine cherche à avoir une objection par consensus, une autre formule que nous avons utilisé ce que le GAC n'a pas d'objection au progrès de la candidature, c'est ce que j'ai cru comprendre de la Chine mais je pense que dans le cas de la Belgique il y a une objection, c'est-à-dire que le GAC n'a pas d'objection à moins qu'il y ait des objections au niveau de l'intérêt public. Je voudrais bien comprendre cela pour que l'on puisse être clair dans notre avis est dirigée au conseil d'administration, j'essaie de voir comment nous pouvons rédiger cela.

CHAIR DRYDEN:

Merci d'Australie, voulez-vous y répondre, j'ai trouvé la réponse à la lettre que j'ai cherchée et je ne sais pas si ce sera utile ou pas mais pour Apple dans la réponse que nous avons reçue du conseil d'administration et du NGPC par rapport à ces chaînes de caractères spa, Guangzhou et Shenzhen, on dit que ICANN à permettre l'évaluation des candidatures pour qu'elle puisse progresser, aucun accord de registre ne sera passé par rapport à ces chaînes à moins que les parties se mettent d'accord avant la clôture de la réunion de ICANN à Buenos Aires. Cela nous aide à nous rappeler où nous en étions en ce qui concerne ces points.

---

**BELGIQUE:** Je pense que la différence que nous avons par rapport à la Chine ce que nous attendons quelque chose dans le communiqué par rapport à .spa, nous espérons pouvoir inclure xxx dans le communiqué pour qu'il n'y a pas de malentendus.

**CHAIR DRYDEN:** Merci, donc nous allons rédiger un texte et nous allons vous de faire parvenir et je ne sais pas si vous voulez le rédiger et de transmettre aux collègues pour qu'ils puissent y réfléchir. Il est 3:00 pile et j'ai trop de documents sur la table est donc nous avons commencé à 3:30 notre réunion avec le NGPC et je vois que la commission européenne souhaite prendre la parole.

**EU:** Merci, je ne voulais pas interrompre mais je voulais vous demander votre permission pour présenter au reste des collègues et les membres de la communauté liée à la catégorie 01, j'ai Ron Andruff et Phil Corwin et j'ai partagé la proposition avec le vice président et le reste des collègues la semaine dernière, et cela pour pouvoir faire appliquer les engagements d'intérêt public dans la catégorie 01. Je veux donc signaler des points qui pourraient être intéressant pour les collègues, ce modèle d'avis en ce qui concerne les politiques et soutenues par plusieurs partis et il soutient la mise en oeuvre de l'avis du GAC pour protéger les politiques d'intérêt public.

Il faut dire que on peut séparer la mise en oeuvre et le développement des politiques et tout particulièrement, les restrictions qui doivent être

---

mises en oeuvre au niveau des politiques avec le processus de règlement de litiges, on incluait ici aussi la vérification des antécédents au moment de l'enregistrement il faut mentionner cela car il remplace le contact avec les organismes de régulation et d'autorégulation, notamment en ce qui concerne les documents nécessaires pour le développement de politiques et de stratégie pour atténuer les risques, cette proposition a été présentée par ALAC, je ne sais pas si cela pourrait être utile de partager cette approche en ce qui concerne la mise en oeuvre des sauvegardes merci.

CHAIR DRYDEN:

Il s'agit sans doute d'un point que l'on pourra analyser quand on parlera avec le conseil d'administration et je ne sais pas si les collègues du GAC souhaiteraient en parler en privé ou si vous avez déjà l'occasion d'explorer cette proposition, je pense qu'il y a quelques jours la proposition était envoyée dans la liste de diffusion mais je ne pense pas qu'il y ait eu beaucoup de chance au sein du GAC et il serait peut-être intéressant de soulever ce point devant le conseil d'administration pour savoir ce qu'ils en pensent et je ne sais pas si vous se d'accord pour faire cela.

USA:

Merci madame la présidente, je m'excuse d'interrompre mais je voudrais bien entendu remercier la commission européenne d'avoir attiré notre attention sur cette proposition et nous savions déjà qu'il y avait d'autres approches et modèles différentes, nous avons notre gouvernement qui est assez mal à l'aise à l'idée d'accepter qu'une seule

---

approche. Donc on ne peut pas soutenir une approche en particulier, je pense qu'il y a un grand nombre d'idées qui sont excellentes qui peuvent être développées ou qui sont développés dans différentes candidatures, et je crois en tant que gouvernement nous devrions éviter de soutenir un seule approche en particulier en laissant de côté d'autres approches qui pourraient être utiles dans le marché, si je voulais dire cela les États-Unis ne seront pas en mesure de soutenir une seule approche dans ce sens.

CHAIR DRYDEN:

Merci, nous avons maintenant passé à la pause-café et nous ne retrouvons dans une demi-heure à 15:30, nous aurons donc notre réunion avec la GNSO. Merci et à plus tard.

(Pose café)